



Les abeilles vont-elles vraiment être sauvées ?

Pas gagné. Le vote par les parlementaires, le 20 juillet, de l'interdiction des néonicotinoïdes, responsables en partie de la disparition des insectes pollinisateurs, constitue certes une avancée. Mais celle-ci ne sera effective qu'en 2018. Et l'article 51 de la nouvelle loi accorde des dérogations pour certaines filières jusqu'en 2020. L'ONG Pollinis s'inquiète, par ailleurs, du fait que la loi permette de remplacer les néonicotinoïdes par d'autres molécules tout aussi toxiques. **S. L.**

